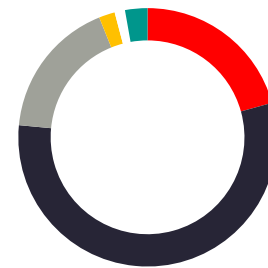


BUDGET PRIMITIF 2020

Conseil Municipal
20 décembre 2019



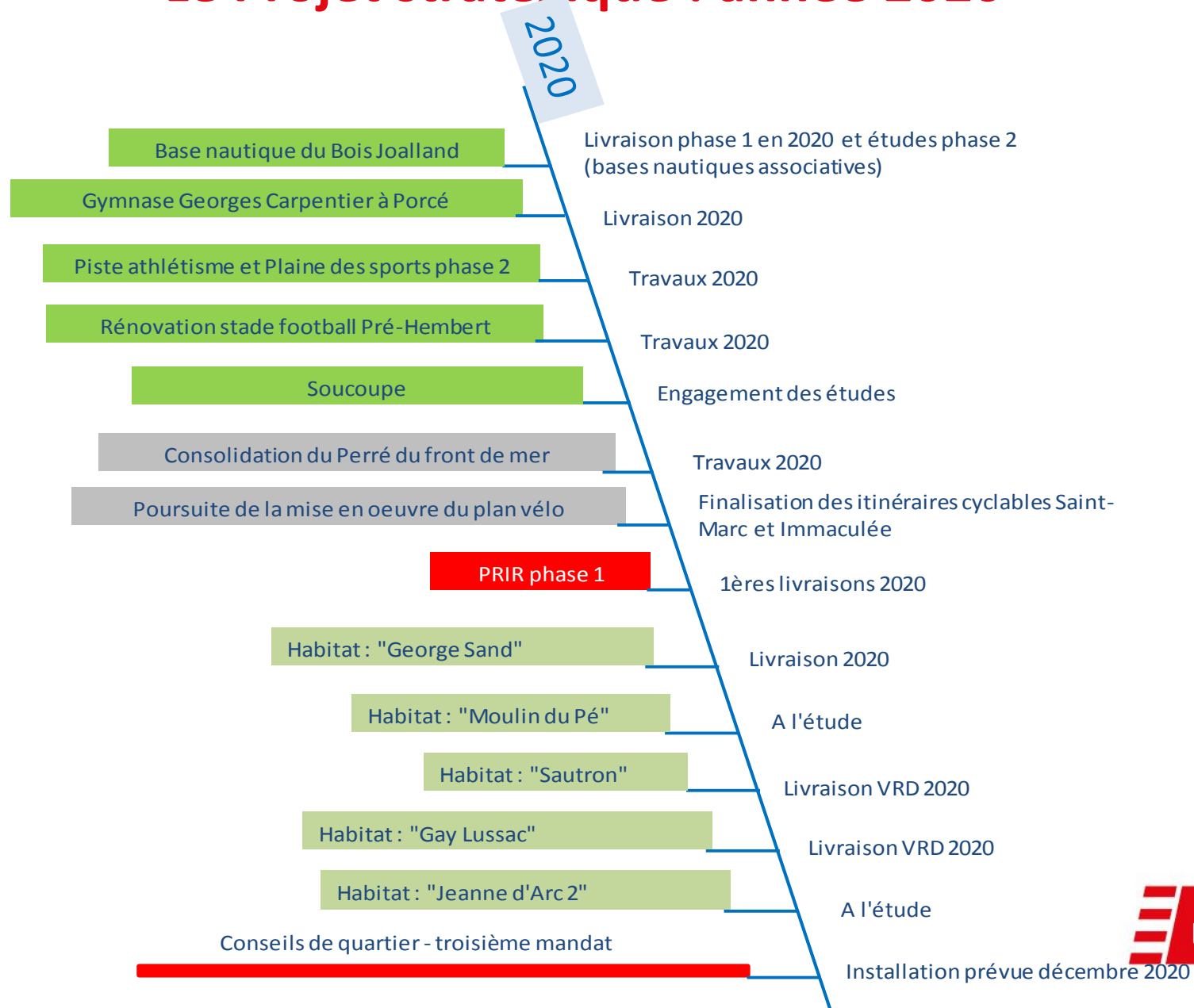
Budget primitif 2020

1. Le Projet stratégique
2. Les produits de fonctionnement
3. Les charges de fonctionnement
4. L'épargne
5. L'investissement et son financement
6. La dette
7. Présentation par politique



1. Le projet stratégique : année 2020

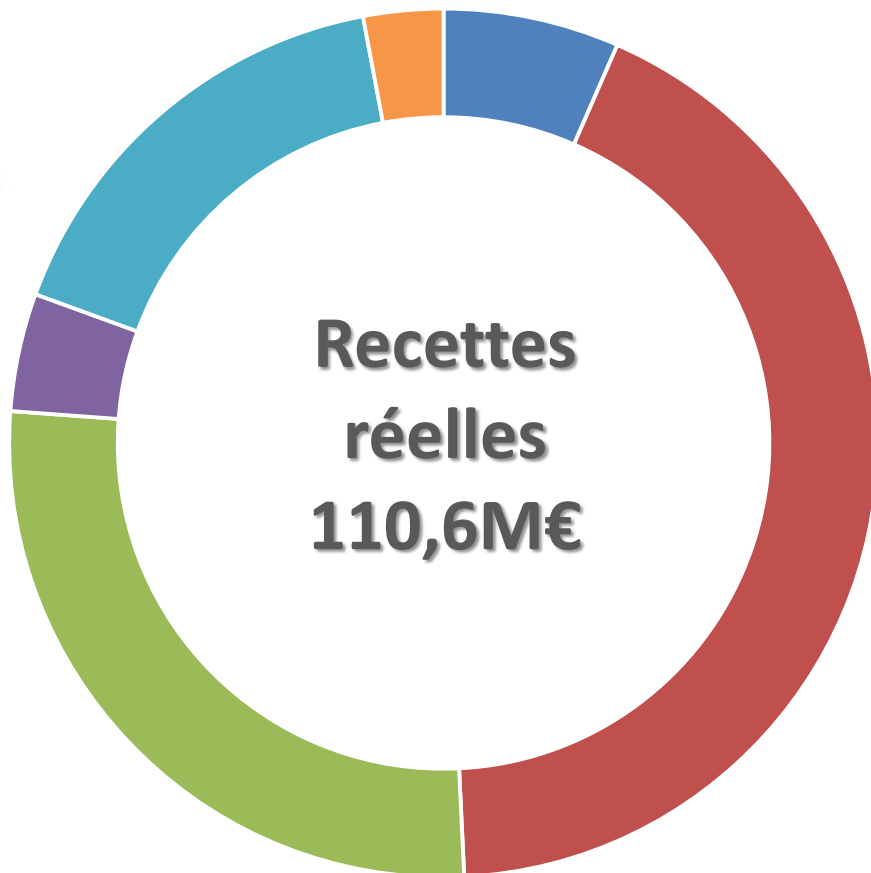
Le Projet stratégique : année 2020





2. Les produits de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement



Produit des services
(restauration, périscolaire...)

7%

7 250 443 €

Impôts locaux

43%

47 216 000 €

Reversements CARENE

27%

29 787 662 €

Autres taxes (droits
mutation, taxe électricité)

4%

4 855 800 €

Dotations

16%

18 212 751 €

Autres produits

3%

3 288 548 €

Des recettes réelles en hausse de 1,6% par rapport au BP 2019

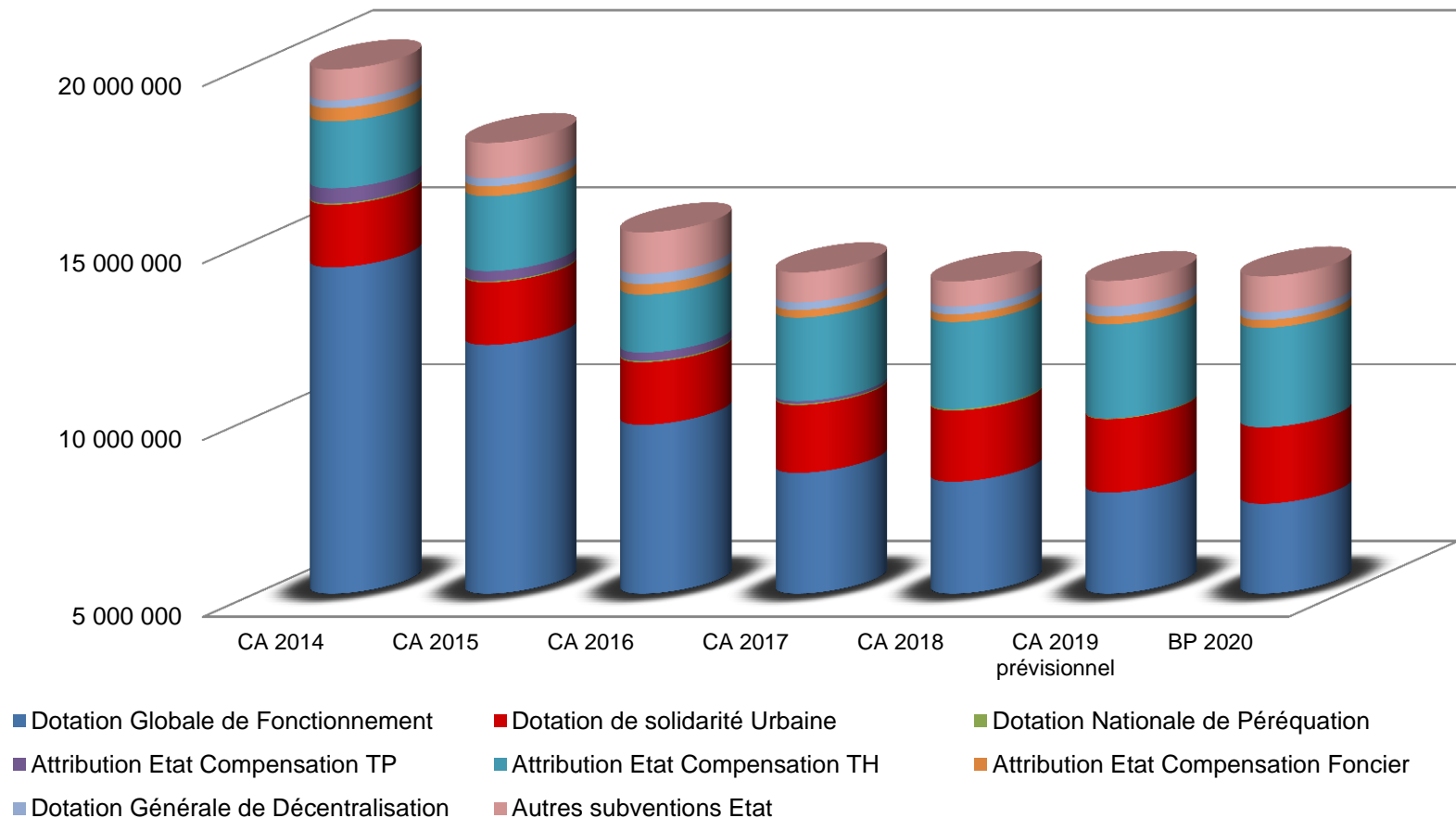
Les produits de fonctionnement - Faits marquants

- Pas de hausse des taux d'imposition : stabilité depuis 2011
- Augmentation prévisionnelle des bases fiscales de 2% (évolution physique et évolution loi de finances)
- Poursuite de la baisse de la DGF du fait de la péréquation
- Stabilité des produits des services (restauration, périscolaire, sport, culture...)

Les produits de fonctionnement - dotations

Sur la période 2014-2020, la DGF aura diminué en moyenne de 5,6% par an, soit une perte de recette de plus de 6M€.

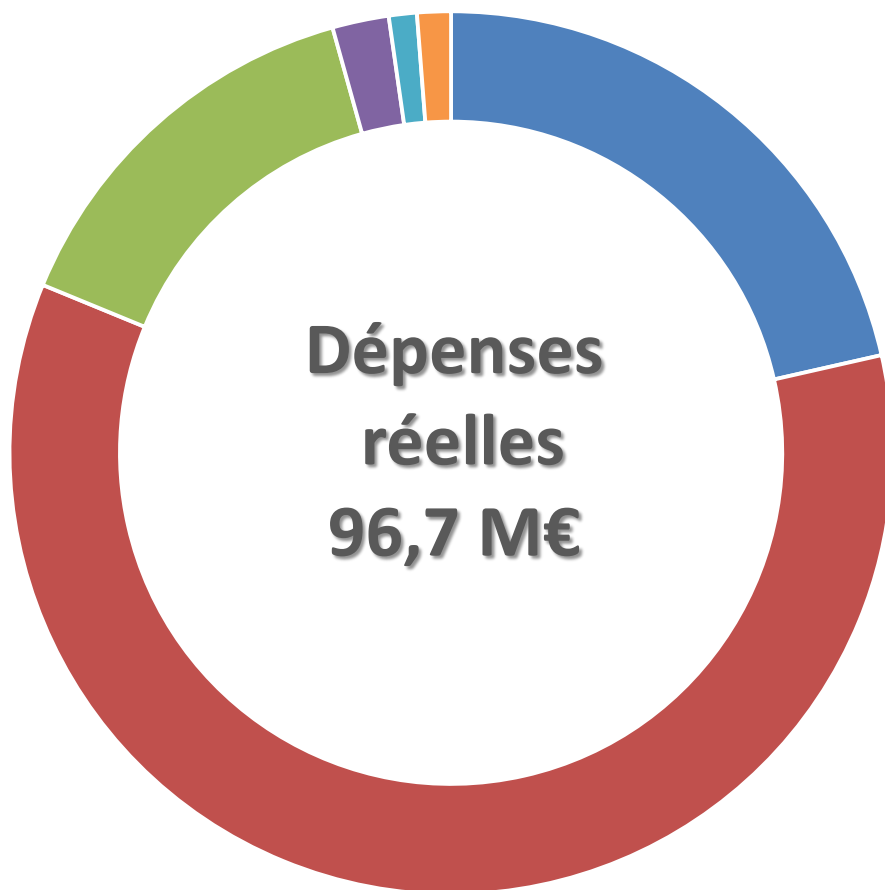
Globalement les dotations ont évolué de la façon suivante :





3. Les charges de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement



21%

Charges à caractère général (fluides, entretien et achats courants...)

20 743 142 €

60%

Charges de personnel

57 787 445 €

14%

Autres charges courantes (subventions...)

13 989 320 €

2%

Atténuation de produits (FPIC)

2 000 000 €

1%

Charges financières

990 000 €

1%

Autres

1 294 957 €

Des dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 96,7 M€, en hausse de 1,5% par rapport au BP 2019

Les charges de fonctionnement - Faits marquants

- Hausse des effectifs dans les écoles (restauration et périscolaire) et centres de loisirs ;
- Participation au financement de l'enseignement privé : impact en année pleine de la scolarisation obligatoire à partir de 3 ans ;
- Poursuite des actions visant à développer l'attractivité de la baie de Saint Nazaire ;
- Poursuite de la mise en œuvre des différentes délibérations cadres, de la politique culturelle aux politiques sociales en passant par la vie des quartiers, la tranquillité/prévention, la jeunesse et depuis juin 2019 la politique sportive.

L'évaluation du contrat passé avec l'Etat concernant la maîtrise de la dépense publique

- Contrat signé en juin 2018 avec un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement de 1,2% sur 2018, 2019 et 2020

	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
Montant des dépenses réelles de fonctionnement	94 203 913 €	95 334 360 €	96 478 372 €	97 636 112 €

- 2018 : le contrat a été respecté
- 2019 : les projections sont conformes aux objectifs

L'évaluation du contrat passé avec l'Etat concernant la maîtrise de la dépense publique

2020 : l'objectif est difficile à atteindre

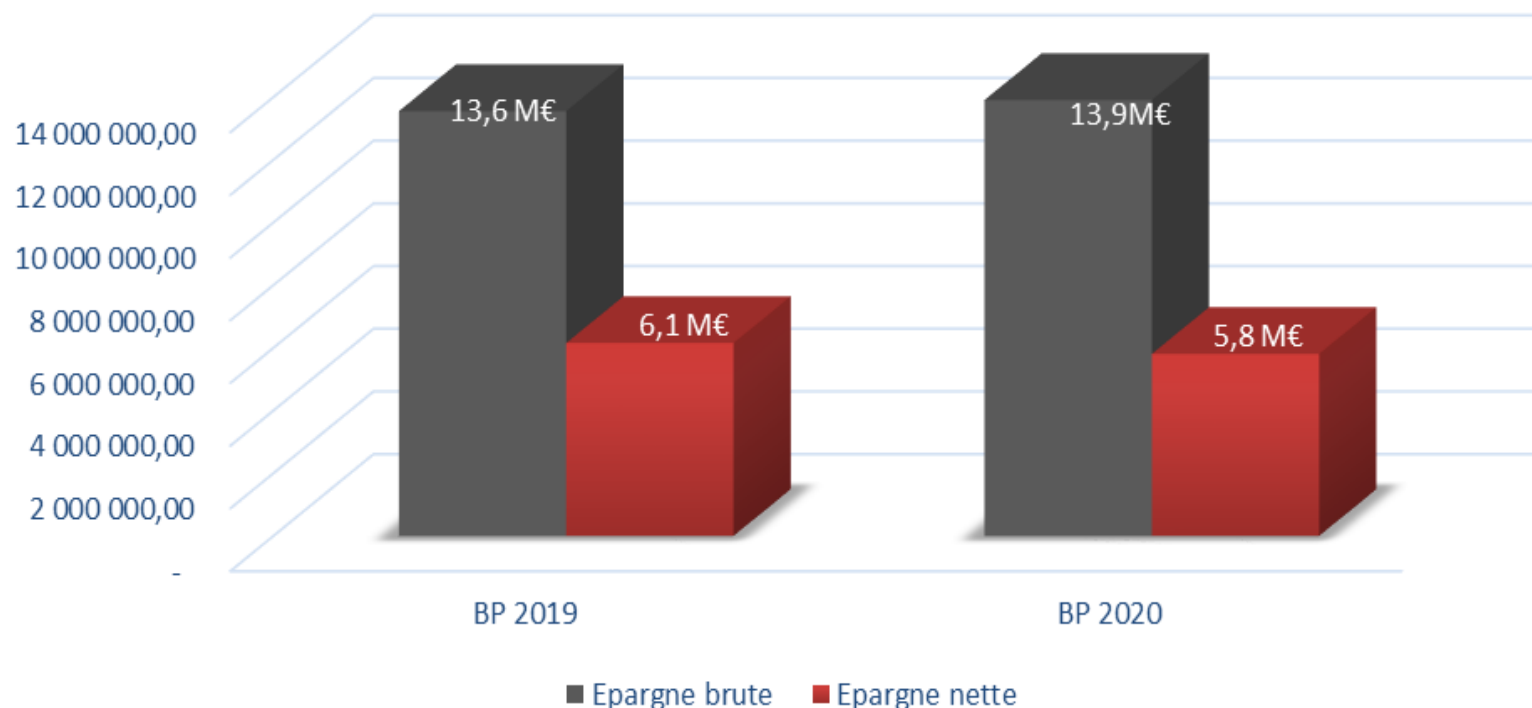
Les objectifs du contrat	2020
Montant des dépenses de fonctionnement prévues au contrat	97 636 112 €
BP 2020 (dépenses réelles de fonctionnement retraitées du chapitre 014 et du chapitre 013)	94 509 865 €
Montant ajusté après transfert des compétences GEMAPI, eaux pluviales, SDIS et nouvelles mutualisations	97 718 387 €
<i>Ecart au contrat</i>	82 275 €



4. L'épargne

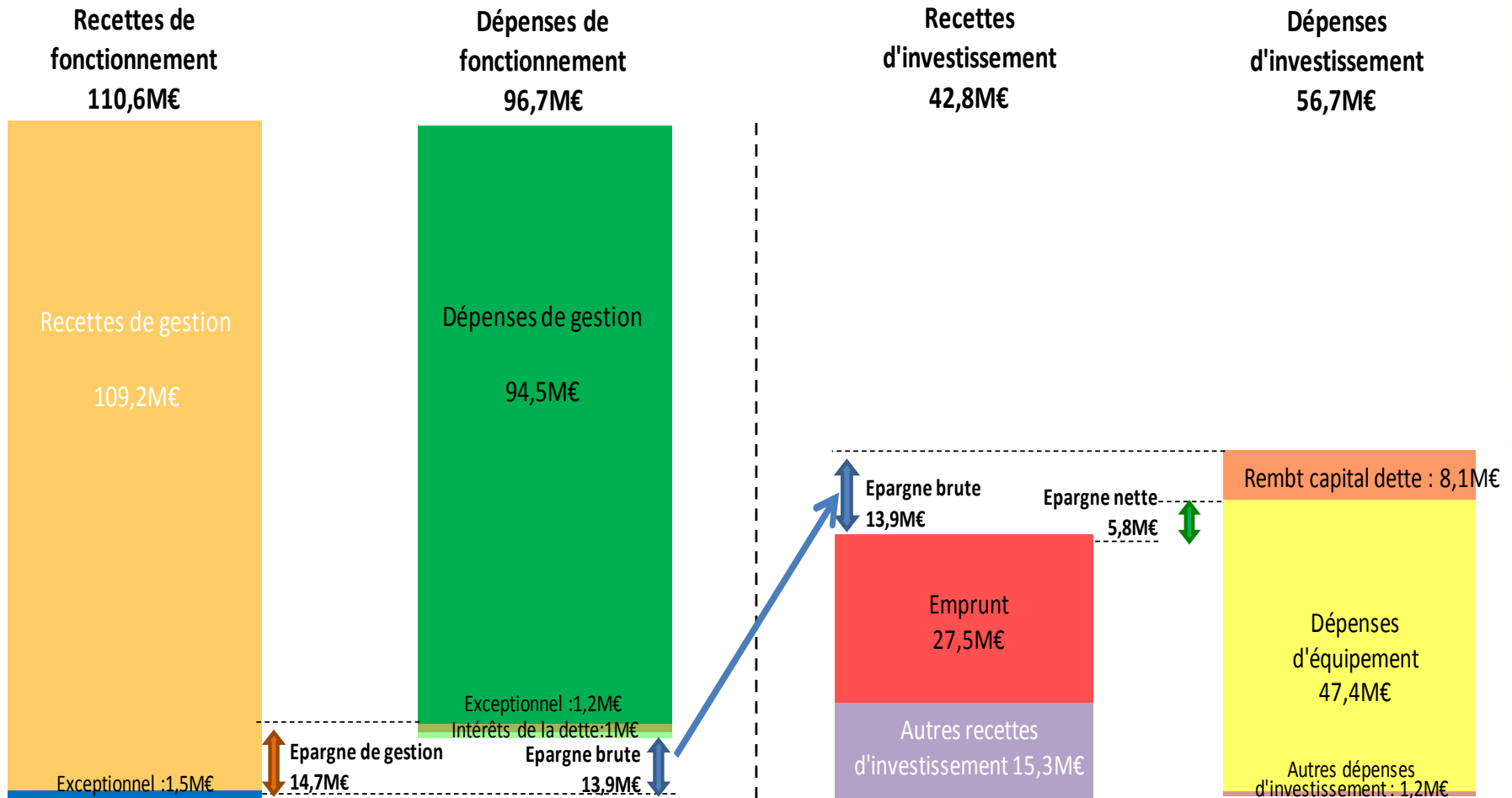
Les marges d'épargne

Evolution de l'épargne



Avec 13,9 M€ d'épargne brute, soit 12,5% des recettes réelles de fonctionnement, la ville de Saint-Nazaire maintient un bon niveau d'autofinancement de sa section d'investissement.

Les grands équilibres du BP 2020





5. L'investissement et son financement

Les dépenses d'investissement

➤ 47,4 M€ de dépenses d'équipement dont principalement :

AP 40 - AMENAGEMENTS STRUCTURANTS	2,2 M€
<i>Foyers logement, front de mer 3, projet base...</i>	2,2 M€
AP 70 - ESPACE PUBLIC	11,2 M€
<i>Entretien des chaussées, trottoirs, éclairage public, boulevard Leferme, Boulevard de l'Atlantique, giratoire zola, plan vélo...</i>	11,2 M€
AP 60, 61,62, 63 et 65 - ENTRETIEN DU PATRIMOINE	21,8 M€
<i>Mises en sécurité, mises en conformité, démolitions, énergie</i>	6,0 M€
<i>Patrimoine scolaire (siège OMJ, réhab. GS Victo Hugo...)</i>	2,7 M€
<i>Patrimoine sportif (Plaine des sports, achèvement réhab.gymnase Porcé, renouvellement sols sportifs extérieurs, base nautique bois Joalland...)</i>	4,1 M€
<i>Autres patrimoines (culturel, réparations suite intempéries, construction restaurants scolaires...)</i>	9,0 M€
AP 50 et 51 - AMENAGEMENT CENTRE-VILLE ET RENOUVELLEMENT URBAIN	5,3 M€
AP 64 - MATERIELS INFORMATIQUES, SCOLAIRES, PARC AUTO	3 M€
AP 52 et 53 - ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT ET ACHAT DE FONCIER	3,1 M€
AP 71 - VILLE NUMERIQUE	0,7 M€

Les recettes d'investissement

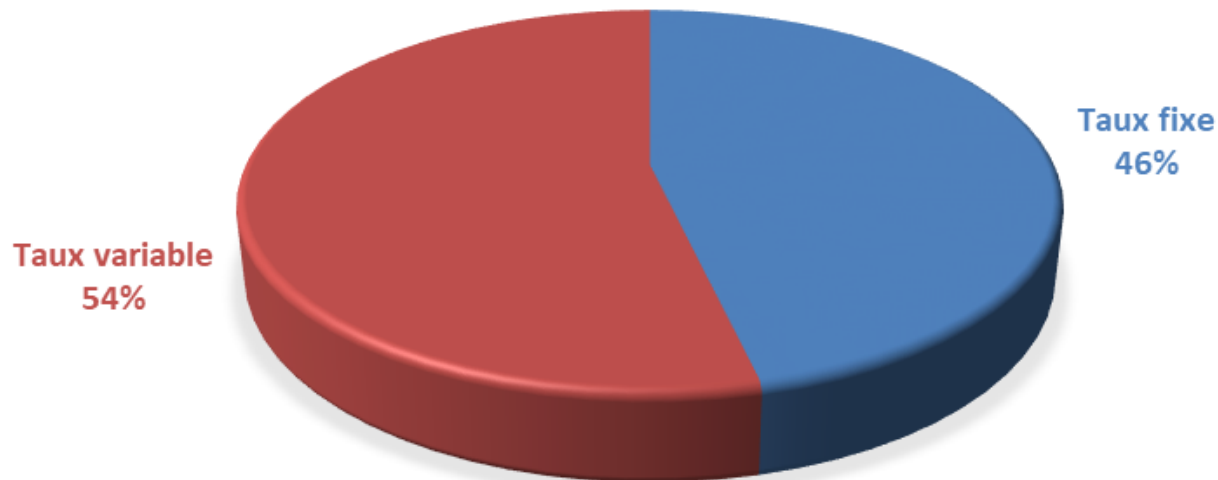
- Subventions d'équipement : 2,7 M€, dont notamment:
 - 0,7 M€ pour l'extension du conservatoire
 - 0,7 M€ pour les actions d'accompagnement au logement (Vecquerie...)
 - 0,3 M€ pour le gymnase de Porcé
 - 0,2 M€ pour la rénovation du bâtiment de l'ex-OMJ
- FCTVA : 4 M€, en lien avec les investissements réalisés en 2019
- Produits de cessions : 4,7 M€
- Taxe d'aménagement (450 K€),
- Remboursements prévisionnels d'avances de trésorerie dans le cadre des concessions (3 M€)
- Emprunt théorique : 27,5 M€



6. La dette

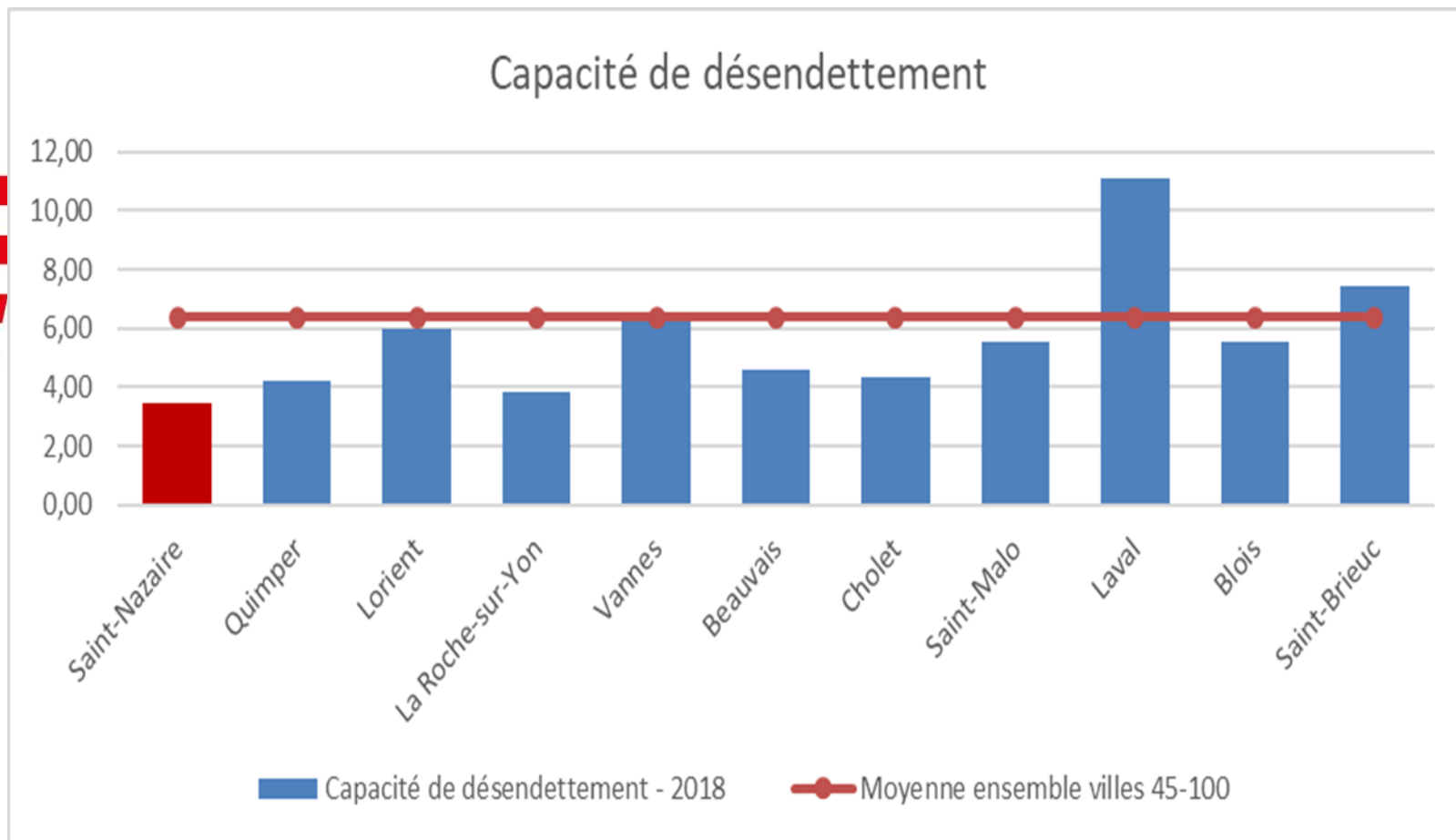
Dette au 01/01/2020 : 59,9M€

REPARTITION DE L'ENCOURS DE DETTE



La capacité de désendettement est de 4,3 ans, montant inférieur à la moyenne de la strate (6 ans en 2018).

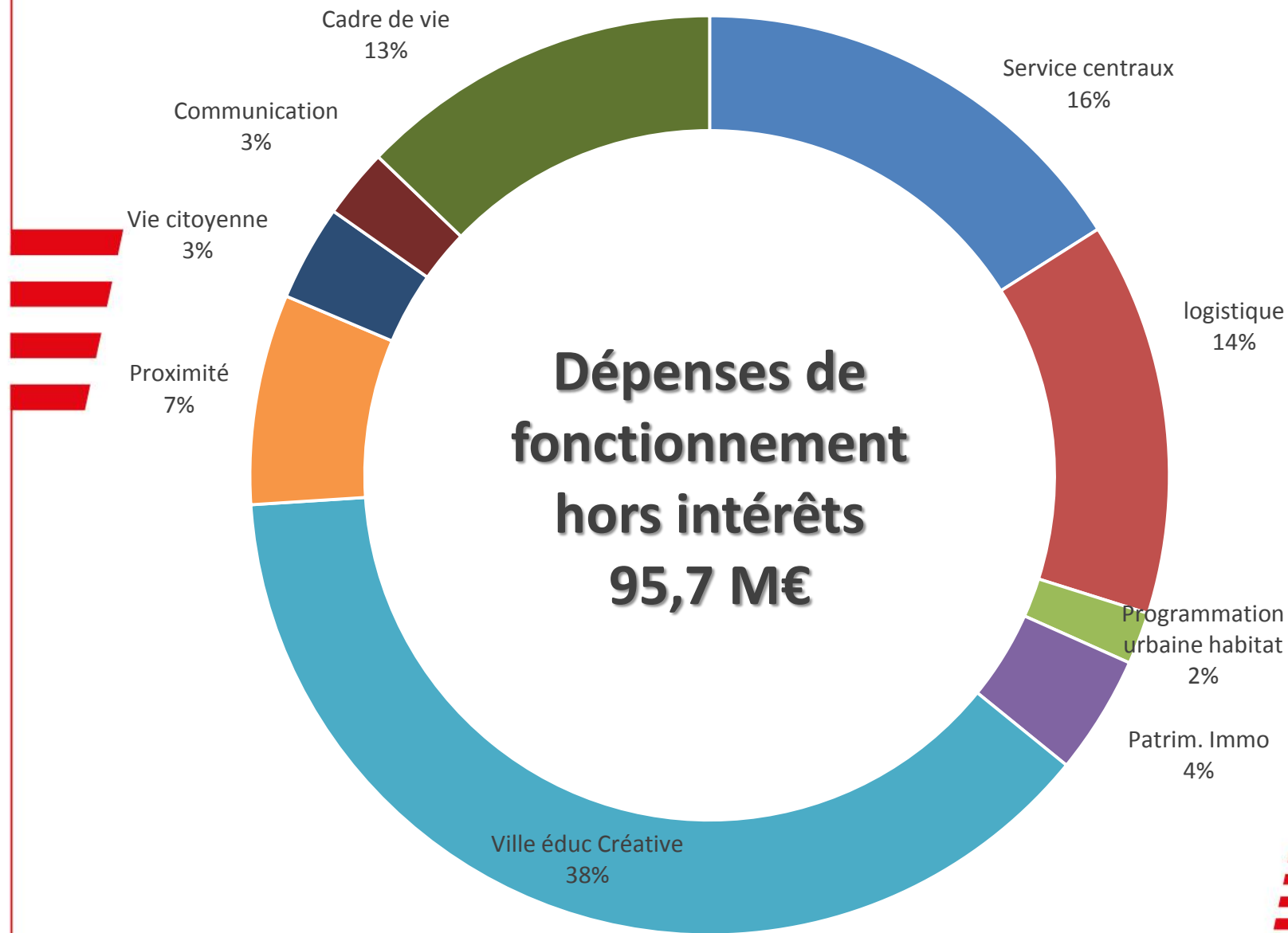
Comparaison avec les communes de la strate



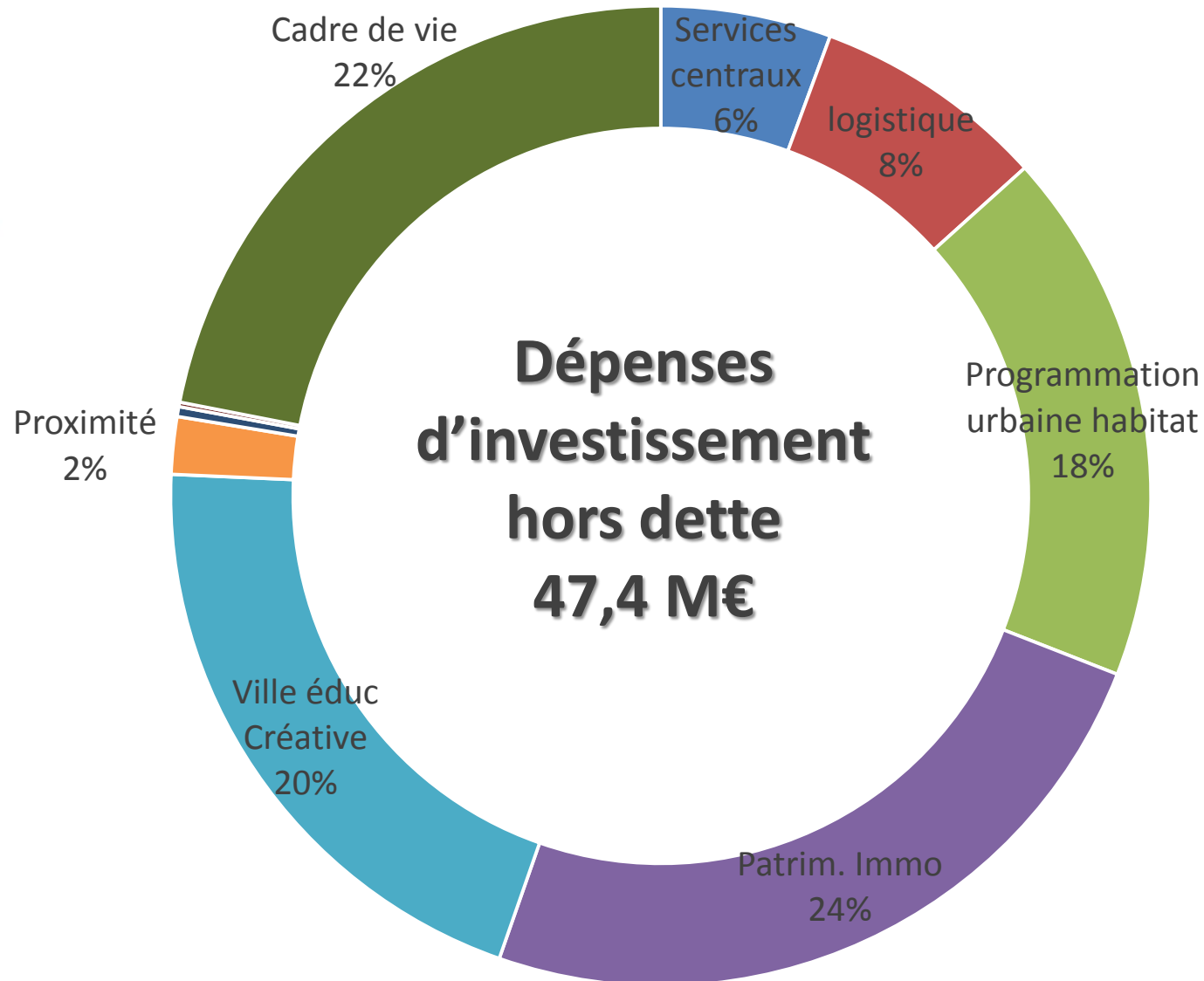


7. Répartition par politique

Répartition par politique - Fonctionnement



Répartition par politique - Investissement



SYNTHESE

- La situation financière de la ville de Saint-Nazaire est saine, avec des performances en matière d'épargne, de maîtrise de l'endettement et de dépenses d'investissement supérieures à celles des communes de même strate.
- Le projet stratégique se poursuit, conformément à l'échéancier prévu.
- La dynamique des recettes reste modérée, du fait de la poursuite du désengagement de l'Etat ainsi que du maintien des taux d'imposition au niveau de 2011.
- La contractualisation avec l'Etat, engagée en 2018, se poursuivra en 2020. L'atteinte de l'objectif est difficile du fait de la dynamique de population et de la mise en œuvre de nouvelles réglementations, normes et nouveaux transferts de charges de l'Etat non pris en compte dans le dispositif.